

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT**
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Le PRÉFET de la RÉGION GUYANE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER de L'ORDRE NATIONAL du MÉRITE**

Fait connaître qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Cayenne et sur la commune de Matoury à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, **du 5 janvier 2015 au 5 février 2015 inclus**, portant sur le projet de dénivellation du carrefour des Maringouins situé sur la commune de Cayenne, à la jonction de la RN1, de l'ex RN3 et de la RD 17.

Ce carrefour constitue un point d'échange essentiel permettant l'accès à l'agglomération et afin de résoudre les problèmes actuels de saturation et de desserte des quartiers environnants, l'État a élaboré un projet de construction d'un échangeur en remplacement du giratoire actuel.

Cette opération est inscrite au programme de développement et de modernisation des itinéraires (PDMI) élaboré conjointement par l'État et la région Guyane. La demande est présentée par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), rue du Vieux Port, BP 6003- 97306 Cayenne cedex, service des infrastructures et sécurité routières, unité maîtrise d'ouvrage. Coordonnées : 0594255821 – télécopie : 0594378309 - courriel : kevin-le-mouel@developpement-durable.gouv.fr

Par ordonnance de M. le président du Tribunal Administratif de Cayenne du 21 octobre 2014 Monsieur Pierre LAPORTE est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Claude-Henri BERNA en qualité de suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête seront déposées à la DEAL, à la mairie de Cayenne, au sein de ses services techniques situés boulevard de la république, et à la mairie de Matoury, pendant la durée de l'enquête, soit du **lundi 5 janvier au jeudi 5 février 2015 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture des bureaux, à savoir :

Horaires d'ouverture de l'accueil de la DEAL : Lundi-mardi-jeudi de 08h30 à 11h30 et de 15h00 à 16h00- Mercredi et vendredi de 08h30 à 12h30.

Horaires d'ouverture des services techniques de la mairie de Cayenne : Du lundi au vendredi de 7 heures 30 à 14 heures sauf les samedis, dimanches et jours fériés.

Le commissaire enquêteur recevra le public au sein des services techniques de la mairie de Cayenne, boulevard de la République, de 9 heures à 12 heures, les jours suivants : **mercredis 7- 14 – 28 janvier 2015 et jeudi 5 février 2015**

Horaires d'ouverture de la mairie de Matoury : lundi, mardi et vendredi : de 8h00 à 13h00 et de 15h00 à 18h00 – mercredi et jeudi : de 8h00 à 13h30 – samedi : de 8h00 à 11h00.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Matoury : **mercredi 21 janvier 2015** de 9 h à 12 heures.

Un registre d'enquête déposé à la DEAL, à la mairie de Matoury et au sein des services techniques de la mairie de Cayenne, sera tenu à la disposition du public pour recevoir les observations sur le projet dans les mêmes conditions.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur à la DEAL, à la mairie de Matoury : 1 rue Victor Ceïde 97351- matoury@orange.fr -tél : 0594353232 - à la mairie de Cayenne, services techniques sis boulevard de la République 97300 Cayenne, tél : 0594292711 – courriel : l.gourmelen@ville-cayenne.fr et l.theolade@ville-cayenne.fr ou directement à l'adresse personnelle de monsieur Laporte – courriel : bagot973@wanadoo.fr

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique et l'avis d'enquête publique relative à ce dossier sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Guyane – www.guyane.pref.gouv.fr (Annonces - enquêtes publiques) et sur le site internet de la DEAL : www.guyane.developpement-durable.gouv.fr

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera disponible à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL- unité procédures et réglementation) impasse Buzaré à Cayenne, à la mairie de Cayenne et à la mairie de Matoury où le public pourra en prendre connaissance, pendant un an, aux heures normales d'ouverture des bureaux et mis en ligne sur les sites internet de la préfecture et de la DEAL aux adresses indiquées ci-dessus.

P. Le Préfet,
Le directeur adjoint de la DEAL
signé
Joël DURANTON